

**TARIF DES TAXES DROITS D'ENREGISTREMENT
DU TIMBRE REVENU FONCIER ET DOMANIAL
FRAIS DE CONSERVATIPON**

REFERENCE DU CODE	NOMENCLATURE DES ACTES	TARIF DES DROITS LOI N°85 - 18/AF DU 24/12/85	NOUVEAU TARIF LOIS DE FINANCES 1999
Art 612 - 2	Actes innommés	1 000	1 000
	Actes extra - judiciaires	1 000	1 000

ACTES JUDICIAIRES

Art 612 - 2	- Ordonnance, arrêté de référé ordonnance d'injonction	1 000	1 000
	- Procès verbaux de conciliation sentences arbitrales	1 000	1 000
	- Jugement en matière de simple police	1 000	1 000
	- Actes extra - judiciaires	1 000	1 000
Art 612 - 3	- Tous actes et convention non tarifés par le code	1 000	1 000
	- Jugement sur requête	2 000	2 000
Art 612 - 4	- Jugement sur appel en matière de simple police	2 000	2 000
	- Déclaration ou élections de commande	2 000	2 000
	- Contrat de mariage ne contenant que la déclaration du régime adoptée	2 000	2 000
Art 612 - 5	- Jugement rendu en matière commerciale et correctionnelle	4 000	4 000
	- Arrêts du tribunal administratif	4 000	4 000
Art 612 - 6	- Arrêts d'appel et de cour criminelle	10 000	20 000
	- Jugement de première instance prononçant un divorce	10 000	20 000
Art 612 - 24	- Arrêts des cours suprême	20 000	20 000
	- Arrêts d'appel prononçant un divorce	20 000	20 000
Art 612 - 24	- Jugement et arrêtés portant condamnation des sommes		
	- Comprises entre 100 000 et 200 000fc	4 % en sus du DF	4 %
	- Comprises entre 300 000 - 500 000	6 % en sus du DF	6 %
	- Supérieur à 500 000 fc	8 % en sus du DF	8 %

MUTATIONS A TITRE ONEREUX

Art 612 - 13	Baux à durée limitée	3 %	3 %
Art 612 - 14	Baux à vie de biens meubles	10 %	3 %
	Baux à vie de biens immeubles	15 %	9 %
Art 612 - 6	Cession d'un droit de bail	3 %	3 %
Art 612 - 20	Echange des biens immeubles		
	a) A titre pure et simple sur la valeur d'une part	10 %	5 %
	b) Avec soulte		
	- Sur la moindre portion	10 %	5 %
- Sur la plus value ou soulte	15 %	9 %	
Art 612 - 22	- Cession de fond de commerce ou de clientèle		
	- Achalandage - droit au bail mobilier ou autre servant à l'exploitation	15 %	9 %
	- Marchandises neuves gémissant les inventoriées est estimées article par article	2 %	2 %

			15 %	9 %
Art 612 - 40	Ventes d'immeubles		2	3 %
Art 612 - 33	Constitution de rentes		15 %	9 %
Art 612 - 42	Adjudication d'immeubles		6 %	6 %
Art 662 - 7	Acquisitions d'immeubles pour le tourisme			

MUTATION A TITRE GRARUIT

Art 612 - 19	Contrat de mariage		2 %	2 %
Art 612 - 73	Mutation			
	a) en ligne directe et entre époux part		5 %	5 %
	- n'excédant pas 10 000 000 fc		10 %	10 %
	- comprise entre 10 000 000 et 20 000 000		15 %	15 %
	- supérieur à 20 000 000 fc			
	b) en ligne collatérale et entre personnes non parentes			
	- entre frères et sœurs		30 %	30 %
	- entre oncles et neveux etc*.....		40 %	40 %
	- entre personnes non parents		60 %	60 %
Loi 87 - 014/AF	- Actes portant waqf (meubles et immeubles)		1 %	1 %
	- Abattements (art. 612.78 et annexe)			
Art 612 - 51	- Taxe proportionnelle spéciale		8 %	8 %
Art 612 - 31	- partage des biens meubles entre copropriétaires, cohéritiers et associés à titre pure et simple		2 %	2 % sur le montant de l'actif partagé
	- Biens meubles et immeubles	régime de vente		

DROIT DES SOCIETES

Art 612 - 35	- Apport pur et simple		5 %	3 %
	- Prorogation des sociétés		2 %	2 %
Art 612 - 36	- Fusion		2 %	2 %
	- Apport à titre onéreux	Droit de mutation à titre onéreux		
Art 612 - 39	Augmentation de capital par incorporation de réserve, de bénéfice ou autres provisions de toute nature		8 %	8 %
Art 612 - 46	Cessions d'actions		10 %	5 %
Art 612 - 48	Cessions de créances		3 %	3 %

DROITS DE TIMBRES

Art 622 - 4	Timbres de dimension			
	- papier registre		1 000	1 000
	- normale		600	1 000
	- demi - feuille		400	500
Art 623 - 8	Effets négociables ou de commerce billets et obligation non négociables		1 %	
Art 623 - 11	Effets négociables dans établissement de crédit			
	- valeur inférieur ou égale à 100 000 fc		500	500
	- valeur supérieur à 100 000 fc		1 000	1 000

DROIT DE DELIVRANCE DE DOCUMENT ET PERCEPTIONS DIVERSES

Art 624 - 1 mod/loi n° 87 - 005/AF	Délivrance de passeport aux citoyens comoriens			
	Remarque			
	- ce prix est acquitté au moyen des formules sans valeur fiscale, des timbres mobiles			
	- chaque prorogation est constatée par l'application d'un timbre fiscale d'une valeur au prix du passeport sur la formule dont le titulaire est déjà muni.			

	Vignette automobile Véhicule de 0 à 5 CV		
	- Jusqu'à 5 ans		
	- De 6 à 10 ans	9 000	9 000
	- De 11 à 20 ans	6 000	6 000
	a) Véhicule de 6 à 9 CV		
	- Jusqu'à 5 ans	3 000	3 000
	- De 6 à 10 ans		
	- De 11 à 20 ans	12 000	12 000
	b) Véhicules de plus de 12 CV		
	- jusqu'à 5 ans	9 000	9 000
	- De 6 à 10 ans	6 000	3 000
	- De 11 à 20 ans	18 000	18 000
	c) Véhicules de plus de 12 CV		
	- Jusqu'à 5 ans	12 000	12 000
	- De 6 à 10 ans	9 000	9 000
	- De 11 à 20 ans	21 000	21 000
		18 000	18 000
		12 000	12 000
Art 672.4	Motocyclette, vélomoteur, scooter, cyclomoteur	3 000 2 000	5 000 3 000
Art 673.6 mod par loi 97.027/AF	Taxe spéciale sur les véhicules à moteur diesel	25 000/T.C.U	25 000/T.C.U

**TAXES SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCES**

Art 63 - 2	Assurance contre les risques de toute nature de navigation maritime, fluviale, aérienne	3 %	3 %
	Assurance contre l'incendie	15 %	15 %
	Assurance sur la vie	3 %	3 %
	Assurance pour le contrats de rentes vierges	3 %	3 %
	Toutes autres assurances	4 %	4 %

TAXE DE PUBLICITE FONCIERE

Art 64.1 à 64 .14	- Inscription des droits immobiliers	2 %	2 %
	- Inscriptions des créances hypothécaires	2 %	1 %
	- Inscription des baux	1 %	1 %

TAXE SUR LA PLUS VALUE IMMOBILIERE

Art 63.2	Réalisée à l'occasion de la vente, de l'expropriation ou de l'apport en société des terrains privés ou domaniale ou de droits immobilières		
	<u>Remarque</u> La plus value est déterminé par les art 65.2et s		

REVENU DU DOMAINE

	Revenu du domaine mobilier :	Prix de l'adjudication estimât. du sce des domaines	
	- vente aux enchères		
	- ventes l'amiable		
	Revenu du domaine immobilier :	Estimât. du sce dont avec minimu 500F/m2	
	- prix de concession des T.A.B		
	- Cautionnement	25 000	25 000
	- Frais de dossier	10 %	10 %
	- Provision de délimitation et levé du P.C	11 000	15 000
	- Changement de nom	1 600	5 000
	- Reproduction de plan croquis	600	1 000/réproduction
	- Délimitation et levé du plan croquis	voir tableau annexé	
	Frais de conservation		
	- Inscription des droits immobiliers	1 %	1 %
	- Inscription des créances hypothécaires	0,5 %	1,50 %
	- Inscription des baux	1 %	1 %
	- Mention de radiation	0,25 %	0,25 %
	- Délivrance du 1 ^{er} duplicata du titre	10 000	10 000
	- Délivrance du duplicata par décision judiciaire	12 500	12 500
	- Délivrance de copie ou d'extrait d'actes	500 F	500 par page avec minimum de 1 000